

ACCORD DE PERMIS DE CONSTRUIRE
délivré par le Maire au nom de la commune

ENVOI EN RECOMMANDÉ

AVEC AR LE : 22 MARS 2023

1A 201 545 04032

Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes

DEMANDE N°PC 71150 23 S0001, déposée le 03/01/2023

De : Monsieur Anthony BAUDIN

AFFICHÉ LE : 22 MARS 2023

Demeurant : 936 route de Dracé, 71680 CRECHES-SUR-SAONE

Sur un terrain situé : 936 route de Dracé, 71680 CRECHES-SUR-SAONE

Parcelle(s) : AK 132 – AK 134 – AK 136

Pour : réalisation d'une extension de l'habitation principale. Le tènement naturel sera conservé. Toiture et façades identiques à l'existant. Création et modification d'ouvertures.

Surface de plancher créée : 24,00 m²

LE MAIRE DE CRECHES-SUR-SAONE,

Vu la demande de permis de construire susvisée – Dossier complet au 01/03/2023 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 02/06/2009, modifié le 28/09/2012 et le 28/11/2014, révisé le 30/08/2019 ;

Considérant qu'aux termes de l'article UB 11.4, les baies devront présenter des proportions rectangulaires étirées en hauteur;

Considérant que la baie en façade Ouest de l'extension a pour hauteur 2,15m et pour largeur 2,40m;

Considérant que le projet ne respecte pas l'article UB 11.4 du plan local d'urbanisme;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est accordé, sous réserve du strict respect des prescriptions mentionnées aux articles suivants.

Article 2

La baie en façade Ouest de l'extension devra présenter des proportions rectangulaires étirées en hauteur.

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt

Le 03 MARS 2023

Fait à CRECHES-SUR-SAONE

Le 22 MARS 2023

Le Maire,

Le Maire
Roger THEVENOT

